

Ordre du jour de la réunion publique du Conseil d'administration

Le 24 mars 2026 à 12 h (HE)
Tenue en ligne sur Zoom

POINT	SUJET	PAGE	MESURE À PRENDRE
1. Questions préliminaires/ouverture de la réunion/approbation de l'ordre du jour/conflits d'intérêts			
1.1	Ouverture (R. McHugh, présidente) – 12 h Mot d'ouverture	-	-
1.2	Conflits d'intérêts (R. McHugh, présidente) – 12 h 05 Les membres du Conseil d'administration doivent déclarer s'ils (si elles) ont des conflits d'intérêts concernant les points de l'ordre du jour.	-	-
1.3	Approbation de l'ordre du jour (R. McHugh, présidente) – 12 h 05 Les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel quel ou tel que modifié en cas d'ajouts ou de suppressions. Proposition : Il est résolu que l'ordre du jour de la réunion soit approuvé tel quel.	-	À des fins de décision
2. Résolutions en bloc (R. McHugh, présidente) – 12 h 05			
	Les administrateurs doivent indiquer si des points inclus dans les résolutions en bloc ci-dessous doivent être retirés et ajoutés à l'ordre du jour pour une discussion plus approfondie. Proposition : Il est résolu que (i) le procès-verbal figurant dans les résolutions en bloc; et (ii) la motion concernant la nomination de Scott Jolliffe au sein du Groupe de travail sur l'examen annuel du rendement et de la rémunération du(de la) premier(ère) dirigeant(e) et registraire jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2026 qui se tiendra en juin 2027 soient approuvés.		
2.1	Approbation du procès-verbal Procès-verbal – Réunion du Conseil d'administration du 10 décembre 2025	4	À des fins de décision
3. Rapports des Comités (Présenté par diverses personnes) – 12 h 10			
3.1	Objectif – Les comités du CABAMC jouent un rôle essentiel dans les initiatives réglementaires du CABAMC. Chaque comité a une fonction unique, laquelle est décrite dans les rapports.		

	Le Conseil d'administration reçoit régulièrement des rapports de chaque comité afin d'examiner les recommandations qui lui sont présentées de temps à autre aux fins d'approbation et afin de s'acquitter de ses obligations fiduciaires en matière de surveillance. Intrant – Rapports des comités (énumérés ci-dessous) Extrant – Examen par le Conseil d'administration des rapports et des recommandations des comités pour information et adoption Prochaine étape – Les comités produiront des rapports de manière continue afin de faire avancer les initiatives de gouvernance et de réglementation du CABAMC 1. Comité d'enquête (V. Rees, avocate générale, réglementation professionnelle) 8 2. Comité de discipline (aucune réunion) – 3. Comité d'inscription (J. Slabodkin, directrice de l'inscription et de l'éducation et registraire adjointe) 11 4. Comité de gouvernance (T. Conway, président du comité de gouvernance) 15 Proposition : Il est résolu que le conseil d'administration approuve la version du document Principes réglementaires qui guident notre travail 2026 5. Comité de vérification et des risques (B. Plamondon, président du comité de vérification et des risques, S. Walker, directeur financier, J. Strawczynski, premier dirigeant et registraire) 22 5a : États financiers du 28 février 2026 25 5b : Note de service sur la conformité législative 34		À titre informatif
4. États financiers audités 2025 (B. Plamondon, président du comité de vérification et des risques, S. Walker, directeur financier, J. Strawczynski, premier dirigeant et registraire) – 12 h 30			
4.1	Objet : Le conseil d'administration supervise les activités du CABAMC et approuve ses états financiers annuels audités. Les états financiers sont présentés au conseil d'administration pour examen et approbation. Intrant : États financiers audités 2025 (pour approbation) Extrant : États financiers audités 2025 (approuvés) Prochaine étape : Les états financiers audités seront publiés sur le site Web du CABAMC. PROPOSITION : Il est résolu que le Conseil d'administration approuve les états financiers audités du CABAMC pour la période se terminant le 31 décembre 2025 tels que fournis dans le dossier de la réunion; Il est en outre résolu que le président du conseil d'administration et le premier dirigeant soient autorisés à signer les états financiers au nom du Collège et que le premier dirigeant soit autorisé à les publier sur le site Web du CABAM et à le distribuer au besoin. Documents : Note de service : États financiers audités 2025 États financiers audités 2025	37 38	À des fins de décision

Autres affaires – 12 h 55

PROPOSITION : Il est résolu que la partie publique de la réunion soit ajournée.

Séance à huis clos – 13 h

Discussions à huis clos

À titre informatif

1. Communications
 - [Infolettre du mois de décembre](#)
 - [Infolettre du mois de janvier](#)
 - [Infolettre du mois de février](#)
2. Politiques
 - [Politique financière no 3 – Politique de voyage et de remboursement](#)

**Procès-verbal
de la réunion publique
du Conseil d'administration
tenue sur Zoom
le 10 décembre 2025
12 h (HE)**

MEMBRES DU CONSEIL

Ruth McHugh, présidente
Iris Almeida-Côté
Karima Bawa
Tom Conway
Anne-Abigaïl Fils-Aimé
Steve Garland
Dennis Haszko
Scott Jolliffe

MEMBRES DU PERSONNEL

Juda Strawczynski, premier dirigeant et registraire
Jennifer Slabodkin, directrice de l'inscription et de l'éducation,
registraire adjointe
Victoria Rees, avocate générale, Réglementation professionnelle
Sean Walker, directeur financier
Andrés Diaz, directeur des opérations
Vicci Sakkas, coordinatrice administrative

ABSENTE :

Amber Batool

1. **Questions préliminaires/ouverture de la réunion/approbation de l'ordre du jour/conflits d'intérêts**

La réunion est ouverte à 12 h (HE).

La présidente du Conseil fait des remarques préliminaires et reconnaît que le CABAMC est l'organisme de réglementation fédéral des agent(e)s de brevets et des agent(e)s de marques de commerce établi sur le territoire que nous appelons le Canada, le territoire traditionnel et ancestral de nombreux peuples autochtones

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que l'ordre du jour de la réunion du 10 décembre 2025 du Conseil d'administration du CABAMC soit adopté.

2. Résolutions en bloc

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que les résolutions en bloc soient approuvées.

La présidente invite le premier dirigeant à fournir de plus amples informations sur les documents relatifs aux résolutions en bloc. Le premier dirigeant présente des modifications mineures proposées au procès-verbal et aux matrices des compétences figurant parmi les résolutions en bloc.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que le procès-verbal figurant dans les résolutions en bloc soit approuvé, sous réserve de l'ajout d'une note à la section Rapports des Comités indiquant que Marcel Mongeon a présenté un compte rendu oral sur le travail du Comité de discipline, et que les matrices des compétences figurant dans les résolutions en bloc soient approuvées, sous réserve d'autres modifications d'ordre administratif concernant les compétences technologiques des comités telles que présentées.

3. Mises à jour en matière de gouvernance

3.1 Mandat du Comité de gouvernance

Tom Conway présente la recommandation du Comité de gouvernance voulant que le Conseil approuve le mandat révisé du Comité de gouvernance.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que le Conseil d'administration approuve le mandat révisé du Comité de gouvernance tel que présenté.

3.2 Mandat du Groupe de travail sur l'examen annuel du rendement et de la rémunération du(de la) premier(ère) dirigeant(e) et registraire.

Tom Conway présente la recommandation du Comité de gouvernance voulant que le Conseil crée un Groupe de travail sur l'examen annuel du rendement et de la rémunération du(de la) premier(ère) dirigeant(e) et registraire.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que le Conseil d'administration approuve la création d'un Groupe de travail sur l'examen annuel du rendement et de la rémunération du(de la) premier(ère) dirigeant(e) et registraire et son mandat ci-joint.

Ruth McHugh, Tom Conway et Scott Jolliffe se refusent de la réunion.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que Ruth McHugh, Tom Conway, Bob Plamondon et Scott Jolliffe soient nommés au Groupe de travail sur l'examen annuel du rendement et de la rémunération du(de la) premier(ère) dirigeant(e) et registraire.

Ruth McHugh, Tom Conway et Scott Jolliffe se joignent de nouveau à la réunion.

3.3 Nomination au Comité d'inscription

Le premier dirigeant présente la recommandation du Comité d'inscription de nommer un membre au Comité d'inscription.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que Craig MacMillan soit nommé au Comité d'inscription.

4. Bilan du cadre stratégique 2023-2025

Le premier dirigeant fait un survol des réalisations relatives au cadre stratégique 2023-2025.

5. Cadre stratégique 2026-2028

Le premier dirigeant donne un aperçu du cadre stratégique 2026-2028 proposé. La présidente invite les participants à donner leur avis.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que le Conseil d'administration approuve le Cadre stratégique du CABAMC pour 2026-2028 tel que présenté.

6. Responsabilité fiscale

6.1 Politique sur les réserves financières

Le premier dirigeant fait un survol des travaux du Comité de vérification et des risques visant à examiner les besoins du CABAMC en matière de réserves et présente les recommandations qui en découlent visant à modifier la politique sur les réserves financières du CABAMC.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que le Conseil approuve la politique sur les réserves financières révisée telle que présentée.

6.2 Budget de 2026

Le directeur financier présente le budget de 2026 tel qu'il a été recommandé par le Comité de vérification et des risques.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que le Conseil approuve le budget de 2026 tel que présenté.

7. Levée de la séance

Avec l'accord de tous les administrateurs et administratrices, la présidente lève la séance à 13 h 45 (HE)



Ruth McHugh

Présidente du Conseil d'administration

Procès-verbal approuvé le XX mars 2026

Rapport du Comité d'enquête

AU	Conseil d'administration du CABAMC
DE	Kristin Dangerfield
DATE	11 février 2026
PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT	De décembre 2025 à février 2026

Rôle et pouvoirs du Comité

L'article 37 de la Loi sur le CABAMC stipule que le comité d'enquête mène, sur la base d'une plainte ou de son propre chef, une enquête sur la conduite et les actes de tout titulaire de permis à l'égard duquel il a des motifs raisonnables de croire qu'il a commis un manquement professionnel ou a fait preuve d'incompétence. Le Comité d'enquête décide d'ouvrir une enquête de son propre chef en fonction des renseignements qui lui sont transmis par le ou la registraire, ou examine les plaintes déposées par les plaignant(e)s qui lui sont transmises par le ou la registraire.

Il incombe au Comité d'évaluer si les résultats d'une enquête lui fournissent des motifs raisonnables de croire qu'une personne titulaire de permis a commis un manquement professionnel ou a fait preuve d'incompétence. En l'absence de telles preuves, le Comité doit rejeter la plainte. En présence de telles preuves, le Comité doit présenter une demande au Comité de discipline.

Composition du Comité

L'article 21 de la Loi sur le CABAMC et l'article 2 du Règlement stipulent que le Comité d'enquête et le Comité de discipline doivent tous deux être formés en majorité de membres non titulaires de permis. Avant la nomination des membres de chacun de ces comités, le Conseil a approuvé le mandat et les matrices des compétences qui énoncent les connaissances, les compétences, l'expérience et les qualités requises pour que les membres puissent accomplir leur travail dans l'intérêt public. Ces matrices des compétences ont été mises au point après que chaque comité a terminé sa formation et commencé son travail. Il revient au Comité de gouvernance et au Conseil d'administration de les peaufiner sur une base continue.

Le Comité d'enquête a entamé ses activités en 2021 alors qu'il comptait cinq membres, soit deux titulaires de permis et trois membres non titulaires de permis; en 2024, la composition du Comité a été élargie à neuf membres, soit quatre titulaires de permis et cinq membres non titulaires de permis. En 2024, l'un des membres titulaires de permis a pris sa retraite; on compte donc présentement un total de huit membres. L'augmentation du nombre de membres s'expliquait par le volume de travail, la

nécessité de pouvoir compter sur une meilleure représentation démographique et le besoin d'approfondir le niveau d'expérience qu'offrent les titulaires de permis au Comité.

Pour la période 2024-2026, la composition du Comité d'enquête est la suivante :

C. Kristin Dangerfield, présidente – membre non titulaire de permis, Man.

Jean-Sébastien Brière – agent de brevets, Qc

Pierre Cantin – agent de brevets, Qc

Kiril (Liam) Grigoriev – membre non titulaire de permis, Ont.

Terry Jaenen – membre non titulaire de permis, Man.

Barbara Murchie – membre non titulaire de permis, Ont.

Karol Pawlina – agent de marques de commerce, Ont.

Len Polsky – membre non titulaire de permis, Alb.

Activités du Comité

Entre décembre 2025 et février 2026, le Comité d'enquête s'est réuni une fois, le 22 janvier 2026. Lors de ces réunions, le Comité a pris les décisions suivantes :

- i. Sur la base d'un avis rendu par un spécialiste en la matière, rejet d'une plainte contre un(e) agent(e) de brevets au motif que celui(elle)-ci n'avait aucune obligation envers le(la) plaignant(e) non client(e) dans les circonstances données et que la procédure de plainte du CABAMC n'était pas le forum approprié pour résoudre les litiges civils relatifs à la paternité et aux droits d'auteur.
- ii. Sur la base d'un avis du même spécialiste en la matière, rejet d'une plainte contre six agent(e)s de brevets et d'agent(e)s de marques de commerce et un(e) agent(e) de catégorie 3 en formation au motif que ceux(elles)-ci n'avaient aucune obligation envers le(la) plaignant(e) non client(e) dans les circonstances données et que la procédure de plainte du CABAMC n'était pas le forum approprié pour résoudre les litiges civils relatifs à la co-invention.
- iii. Ouverture d'une nouvelle enquête contre un(e) deuxième agent(e) de marques de commerce dans un cabinet national où le(la) plaignant(e) allègue un conflit d'intérêts, et réception d'une mise à jour sur l'enquête contre l'agent(e) de marques de commerce initial.
- iv. Réception d'une mise à jour concernant une enquête en cours contre un(e) agent(e) de marques de commerce pour allégations de service de mauvaise qualité.
- v. Décision d'obtenir un avis sur la viabilité des poursuites pour renvoyer une plainte au Comité de discipline concernant un(e) agent(e) de marques suspendu(e) qui s'est récemment vu retirer son permis d'avocat(e) par son barreau.

- vi. Réception d'un rapport du personnel confirmant qu'une nouvelle plainte potentielle a été résolue sans qu'il soit nécessaire de la renvoyer au Comité d'enquête.

Le tout respectueusement soumis par

A handwritten signature in black ink, reading 'Kristin Dangerfield'.

C. Kristin Dangerfield
présidente du Comité d'enquête

Rapport du Comité d'inscription

AU	Conseil d'administration du CABAMC
DU	Mark Pioro, président, Comité d'inscription
DATE	24 mars 2026
PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT	De décembre 2025 à mars 2026

Rôle et pouvoirs du Comité

Le Comité d'inscription aide le ou la registraire à administrer les exigences du Collège en matière de permis. Le Comité :

- établit les normes relatives aux examens de compétence et à l'évaluation des titulaires de permis;
- examine, à la demande des candidat(e)s ou des titulaires de permis, les décisions rendues par le ou la registraire en vertu du Règlement.

Composition du Comité

Avant la nomination des membres du Comité, le Conseil a approuvé le mandat et la matrice des compétences qui énoncent les connaissances, les compétences, l'expérience et les qualités requises pour que les membres puissent accomplir leur travail dans l'intérêt public. La matrice des compétences a été mise au point après que le Comité a terminé sa formation et commencé son travail. Il revient au Comité de gouvernance et au Conseil d'administration de la peaufiner au besoin.

Le mandat du Comité indique que celui-ci peut compter jusqu'à sept (7) membres, dont une majorité de membres non titulaires de permis qui remplissent autrement les conditions requises pour siéger au Comité selon ce qui est indiqué à l'article 3 du Règlement. L'article 3 du Règlement stipule que « le Comité chargé de l'administration des exigences relatives aux permis », ou le « Comité d'inscription » comme on l'appelle communément, doit remplir les conditions suivantes :

- (a) il est composé de personnes physiques qui peuvent être révoquées selon la volonté du conseil;
- (b) il ne comprend aucune personne physique qui est membre d'une association dont l'objectif principal consiste à représenter les intérêts de personnes qui donnent des conseils en matière de brevets ou de marques de commerce;

(c) il comprend un(e) représentant(e) du Bureau des brevets et du Bureau du registraire des marques de commerce;

(d) il est assujéti à une politique en matière de conflits d'intérêts établie par le conseil.

Le Comité d'inscription a entamé ses activités en 2021 alors qu'il comptait six (6) membres, soit deux (2) titulaires de permis et quatre (4) membres non titulaires de permis; en 2022, la composition du Comité a été élargie à sept (7) membres, soit trois (3) titulaires de permis et quatre (4) membres non titulaires de permis.

Pour la période 2024-2026, la composition du Comité est la suivante :

- Mark Pioro – président – membre non titulaire de permis, Ont.
- Alessandro Colonnier – agent de brevets et de marques de commerce, Ont.
- Tina McKay – agente de marques de commerce, Alb.
- Heidi Jensen – agente de marques de commerce, Ont.
- Hilary Rose – membre non titulaire de permis, Alb.
- Natalie de Paulsen – représentante de l'OPIC, membre non titulaire de permis, Bureau du Registraire des marques de commerce, Ont.
- Craig Macmillan – représentant de l'OPIC, membre non titulaire de permis, Bureau des brevets, Ont.

Administration des examens des connaissances au printemps 2025

La vision du CABAMC consiste à donner au public l'accès à un bassin d'agent(e)s de brevets et d'agent(e)s de marques de commerce respecté(e)s mondialement pour leur compétence, leur sens de l'éthique et leurs connaissances à jour. Le Comité a mis l'accent sur cette vision en appuyant l'initiative pluriannuelle sur les compétences.

Après avoir mis au point les profils de compétences techniques, qui établissent des normes claires pour les agent(e)s de brevets et de marques de commerce, le CABAMC a entamé l'examen et la reformulation des examens de compétence, en s'appuyant fortement sur les commentaires des membres de la profession en vue d'en améliorer le caractère défendable et équitable. Les nouveaux examens :

- servent à évaluer les compétences techniques;
- regroupent les examens des connaissances théoriques (pour l'évaluation des concepts de connaissances relatifs aux brevets et aux marques de commerce, selon ce qui est précisé dans le profil) et les examens des connaissances appliquées (pour l'évaluation de l'application des connaissances requises pour pratiquer en tant qu'agent(e)s de brevets ou de marques de commerce, selon ce qui est précisé dans le profil);
- sont plus transparents, équitables et défendables;

- permettent au CABAMC de déterminer adéquatement si les candidat(e)s font preuve du niveau de compétence minimum exigé des agent(e)s de niveau d'entrée.

En 2023, le Comité a adopté sa politique qui indique comment les notes de passage des nouveaux examens doivent être déterminées. Les nouvelles notes de passage (également appelées « normes de passage ») sont fondées sur des méthodes de normalisation défendables qui sont appropriées pour des examens de compétence professionnels aux enjeux élevés.

À la suite des examens et d'un processus robuste d'établissement des normes, le Comité a approuvé, lors de ses réunions du 12 décembre 2025 et du 30 janvier 2026, les notes de passage pour les différents examens des connaissances théoriques, à l'issue de l'examen du rapport sur la normalisation préparé et fourni par le consultant en psychométrie et d'une discussion solide. Le rapport :

- a fourni un aperçu du processus, où l'on décrit la méthode Angoff modifiée et sa mise en œuvre;
- a invité le Comité à examiner des renseignements importants (y compris une évaluation des résultats de la note de passage, le calcul de l'erreur type pour la note de passage, le calcul de fiabilité, des considérations pertinentes propres aux différents examens, ainsi que des considérations pertinentes propres à la normalisation).

Le 15 janvier 2026, le CABAMC a publié les résultats de l'examen des connaissances appliquées des agent(e)s de marques de commerce et, le 25 février 2026, ceux de l'examen des connaissances appliquées des agent(e)s de brevets. Les candidat(e)s qui n'ont pas encore démontré leurs compétences ont reçu un rapport de rendement contenant les informations suivantes :

- les résultats généraux;
- les détails du rendement (approche la norme ou inférieur à la norme);
- le rendement pour chaque domaine de connaissance (satisfait à la norme ou inférieur à celle-ci);
- une foire aux questions conçue pour clarifier les résultats.

Les candidat(e)s qui ont démontré leurs compétences ont reçu une lettre confirmant ce résultat.

Soixante-quatre candidat(e)s ont passé l'examen des connaissances appliquées des agent(e)s de marques de commerce 2025 (composantes A et composante B) les 16 et 17 septembre 2025. Le taux de réussite est de 30 % (19 candidat(e)s sur 64 ont démontré leurs compétences). Les candidat(e)s doivent démontrer leurs compétences pour satisfaire aux exigences de l'examen de compétence.

Soixante-sept candidat(e)s ont passé la première partie de l'examen des connaissances appliquées des agent(e)s de brevet les 27 et 28 octobre 2025, et 79 candidat(e)s ont passé la première partie les 29 et 30 octobre 2025.

Les parties 1 et 2 ont été notées séparément. Les candidat(e)s doivent démontrer leurs compétences dans les deux parties pour satisfaire aux exigences de l'examen de compétence. Les candidat(e)s qui démontrent leurs compétences dans une partie, mais pas dans l'autre, peuvent reporter la partie réussie au prochain examen.

Le taux de réussite de la première partie est de 39 % (26 candidat(e)s sur 67 ont démontré leurs compétences). Le taux de réussite de la deuxième partie est de 42 % (33 candidat(e)s sur 79 ont démontré leurs compétences). Le taux de réussite global (c.-à-d. pour les deux parties¹) est de 31 % (27 candidat(e)s sur 87 ont démontré leurs compétences).

Le comité s'est réjoui de constater que la définition de normes claires pour la profession a permis aux candidat(e)s de démontrer leurs compétences lors des examens des connaissances appliquées.

L'examen de l'hiver des connaissances théoriques sur les marques de commerce a eu lieu le 10 février, et celui sur les brevets le 24 février. Le comité a examiné et approuvé les notes minimales requises pour les examens des connaissances théoriques de l'hiver 2026 lors de sa réunion du 12 mars 2026. Les résultats de ces examens seront publiés le 2 avril 2026.

Le tout respectueusement soumis par



Mark Pioro

Président, Comité d'inscription

¹Le taux de réussite global comprend les personnes qui ont réussi les deux parties de l'examen en 2025, ou encore, l'une des deux parties en 2024 et l'autre en 2025.

Rapport du Comité de gouvernance

AU	Conseil d'administration du CABAMC
DU	Tom Conway, président
DATE	13 février 2026
PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT	De décembre 2025 à février 2026

Motion

Il est résolu que le conseil d'administration approuve la version révisée du document Principes réglementaires qui guident notre travail 2026 joint au présent rapport.

Rôle du Comité

Le Comité de gouvernance est chargé de transmettre des conseils et des recommandations au Conseil concernant différents enjeux liés à la gouvernance dans le but d'aider le Conseil à mener à bien ses activités conformément aux pratiques exemplaires.

Activités du Comité

Pour la période allant de décembre 2025 à février 2026, le Comité de gouvernance s'est réuni le 23 janvier. Voici quelques points qui étaient à l'ordre du jour :

Examen annuel des principes réglementaires qui guident notre travail

Le Comité de gouvernance a examiné un rapport mis à jour sur les principes réglementaires qui guident notre travail et approuvé sa présentation au conseil d'administration. Il s'agit de l'un des outils utilisés par le Comité et le conseil d'administration pour examiner les pratiques réglementaires et s'assurer qu'elles sont correctement axées sur des pratiques qui soutiennent une réglementation professionnelle moderne dans l'intérêt public.

Évaluations des administrateur(-trice)s et des comités : résultats du sondage sur les administrateur(-trice)s et les comités

Le président a indiqué que les résultats du sondage révèlent un bon niveau de satisfaction à l'égard de la façon dont le Collège est gouverné et de la façon dont la présidente du conseil d'administration gère et soutien les réunions. Aucun problème n'a suscité d'inquiétude.

Nominations et renouvellements au sein du Comité

Le personnel continue de surveiller la composition des comités et l'état des nominations, et veille à ce que le CABAMC respecte ses obligations légales en matière de composition. Les comités sont dans une situation stable, bien que le CABAMC attende toujours les nominations/renouvellements du gouvernement. Une nomination au Comité d'inscription aura lieu en juin, et le processus de recrutement débutera prochainement.

Le Comité appuie la recommandation du personnel selon laquelle le(la) président(e) du comité concerné et le président du Comité de gouvernance soient invités à participer aux entrevues de recrutement et à discuter des candidat(e)s recommandé(e)s, afin de renforcer l'engagement des comités concernés avant de faire des recommandations au Comité de gouvernance et, en fin de compte, au conseil d'administration.

Tendances en matière de gouvernance réglementaire

Le Comité a examiné l'information de l'année dernière relative aux tendances en matière de gouvernance réglementaire dans le cadre de son examen continu visant à déterminer si les changements dans les pratiques réglementaires peuvent avoir une incidence sur nos propres processus ou structures.

Plan de travail annuel du Comité de gouvernance

Le plan de travail du Comité a été mis à jour pour tenir compte d'un futur sujet de discussion concernant la composition du Comité d'inscription.

Le tout respectueusement soumis par



Tom Conway

Président du Comité de gouvernance

Principes réglementaires qui guident notre travail depuis 2026

D'après la Liste de vérification à l'intention des organismes de réglementation de Harry Cayton, novembre 2021.

Évaluations du CABAMC : 2022, mai 2023, janvier 2024, janvier 2025, janvier 2026

1. Être clair quant à son objectif en tant qu'organisme de réglementation; gardez l'intérêt public au centre de ses préoccupations.
Adoption des objectifs réglementaires (lesquels peuvent évoluer au fil du temps), des normes et des principes réglementaires qui guideront l'ensemble des travaux réglementaires. Le matériel présenté en appui aux décisions du Conseil d'administration doit toujours être lié à l'intérêt public et, le cas échéant, aux organismes réglementaires. La mise à jour des politiques de gouvernance du Conseil d'administration (2024) et ses outils d'auto-évaluation reflètent clairement l'attention constante portée à l'intérêt public.
EN COURS Les sondages d'auto-évaluation du Conseil d'administration sont axés sur ces principes.
2. Fixer des buts à long terme ainsi que des objectifs à plus court terme.
Long terme : achèvement du Cadre stratégique 2023-2025; nouveau cadre stratégique pour 2025-2028 approuvé en décembre 2025. Court terme : présentation des plans de travail annuels au Conseil d'administration; pour 2025-2028, le plan d'activité pour la période visée par le plan stratégique guidera les opérations du CABAMC au lieu des plans annuels.
3. Se mettre d'accord sur la façon de fournir et de suivre les buts et les objectifs.
Présentation des rapports de suivi réguliers au Conseil d'administration par le premier dirigeant ainsi que par tous les comités et programmes. Auto-évaluations du Conseil d'administration et des administrateurs(-trice)s; introduction des auto-évaluations des comités en 2025
EN COURS - Le Conseil d'administration reçoit régulièrement des rapports du premier dirigeant sur le plan stratégique, le plan de travail et le registre des risques. - Le Conseil d'administration reçoit des rapports de ses comités lors de chacune de ses réunions, après les réunions des comités. - Le Groupe de travail sur l'examen annuel du rendement et de la rémunération du(de la) premier(ère) dirigeant(e) et registraire a été créé en décembre 2025 et se rapportera régulièrement au Conseil d'administration. - Les mesures des résultats sur les domaines réglementaires clés (ex : nombre de titulaires de permis, métriques d'examen) sont élaborées et d'autres métriques sont en cours d'élaboration afin de faire état de l'ensemble des travaux réglementaires et des progrès réalisés pour l'atteinte des objectifs approuvés.

Principes réglementaires qui guident notre travail depuis 2026

D'après la Liste de vérification à l'intention des organismes de réglementation de Harry Cayton, novembre 2021.

Évaluations du CABAMC : 2022, mai 2023, janvier 2024, janvier 2025, janvier 2026

4. Dresser une liste des compétences requises par les membres du Conseil d'administration, qu'ils ou elles soient élu(e)s ou nommé(e)s, et les appliquer à tout le monde par un processus de sélection ou de nomination, d'insertion et d'évaluation régulière.
Le Conseil d'administration a adopté une Matrice des compétences et des qualités. Celle-ci a été partagée avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) afin de faciliter le processus de nomination au Conseil d'administration; elle a aussi été partagée avec les candidat(e)s pour les postes d'administrateur(-trice) élu(e). Les politiques de gouvernance du Conseil d'administration mises à jour (2024) précisent le rôle, les responsabilités et les attentes du Conseil d'administration et de chaque administrateur(-trice).
EN COURS : - Le Conseil d'administration suit une formation continue visant à améliorer en permanence ses compétences collectives et individuelles. - Outre les compétences des membres du Conseil d'administration, des matrices de compétences ont été élaborées pour les comités; elles sont mises à jour si nécessaire. Dernière mise à jour : décembre 2025
5. Avoir un code de conduite pour les membres du Conseil d'administration et l'appliquer.
Les politiques révisées de gouvernance du Conseil d'administration (2024) développent et affinent le Code de déontologie selon les pratiques exemplaires et l'expérience acquise à ce jour.
EN COURS Le CABAMC continue d'examiner les politiques de gouvernance du Conseil d'administration et les mettra à jour au besoin.
6. Déclarer les conflits d'intérêts, garder un registre des intérêts et veiller à ce que les décisions ne soient pas entachées par la partialité ou le biais.
- Les politiques de gouvernance et le Code de déontologie du Conseil d'administration fournissent des orientations plus précises en matière de conflits. - La vérification des conflits figure à l'ordre du jour de toutes les réunions du Conseil d'administration et du comité de réglementation. - Dans le cadre des politiques de gouvernance mises à jour, on a mis en place en 2025 un « registre des intérêts » afin de recenser de manière proactive la participation des membres du Conseil d'administration à d'autres initiatives, servant ainsi de système d'alerte précoce visant à réduire les risques de conflits d'intérêts.

Principes réglementaires qui guident notre travail depuis 2026

D'après la Liste de vérification à l'intention des organismes de réglementation de Harry Cayton, novembre 2021.

Évaluations du CABAMC : 2022, mai 2023, janvier 2024, janvier 2025, janvier 2026

EN COURS

Le Conseil d'administration continue d'examiner les politiques en matière de conflits d'intérêts et de vérifier la présence de tels conflits lors des réunions et à l'aide de son registre des intérêts afin de réduire les risques.

7. Traiter les autres membres du Conseil d'administration avec respect, ainsi que les autres personnes, et agir avec courtoisie.

Selon les sondages menés auprès du Conseil d'administration et les échanges avec les comités et le personnel, il semblerait que les membres du Conseil d'administration, les membres des comités et le personnel fassent tous preuve d'un niveau élevé de respect, de courtoisie et de professionnalisme. Les politiques de gouvernance du Conseil d'administration développent les attentes à cet égard et prévoient une procédure de traitement des préoccupations ou des plaintes à l'encontre des administrateur(-trice)s ou du (de la) président(e). Les auto-évaluations du Conseil d'administration, des administrateur(-trice)s et des membres des comités portent sur ce domaine. Les commentaires des agent(e)s et du public avec lesquels le premier dirigeant et le personnel interagissent sont suivis et, le cas échéant, célébrés.

8. S'engager au processus de décision par gouvernance et à responsabiliser l'organisation relativement aux décisions prises.

Les politiques de gouvernance du CABAMC et le processus d'évaluation du Conseil d'administration, des administrateurs (-trice)s individuel(le)s et des membres des comités permettent une évaluation réfléchie du respect de ces principes.

9. Nommer un(e) premier(ère) dirigeant(e) compétent(e) et lui faire confiance.

- En 2022, le Conseil d'administration a supervisé une recherche nationale sur la base d'une description de poste approuvée, qui a abouti au recrutement d'un nouveau premier dirigeant et registraire pour 2023, ainsi qu'à un plan de transition pour les premier(ère)s dirigeant(e)s sortant(e)s et entrant(e)s à l'avenir.
- Les auto-évaluations du Conseil d'administration et des administrateur(-trice)s comprennent des questions relatives à des relations de travail efficaces, ouvertes et confiantes avec le premier dirigeant.
- Des évaluations annuelles du rendement et des lignes hiérarchiques claires sont en place. Le Groupe de travail sur l'examen annuel du rendement et de la rémunération du (de la) premier(ère) dirigeant(e) et registraire, créé en décembre 2025, aide le Conseil d'administration à mener les évaluations annuelles du rendement

Principes réglementaires qui guident notre travail depuis 2026

D'après la Liste de vérification à l'intention des organismes de réglementation de Harry Cayton, novembre 2021.

Évaluations du CABAMC : 2022, mai 2023, janvier 2024, janvier 2025, janvier 2026

10. Demandez des rapports qui incluent ce que vous devez savoir, pas tout ce que vous pourriez vouloir savoir.
Le Conseil d'administration du CABAMC a reçu des rapports sur les principaux domaines de développement politique et opérationnel depuis sa création. La nature des rapports fournis au Conseil d'administration continuera d'évoluer afin d'atteindre cette exigence. Les rapports doivent être cohérents et refléter des renseignements tels que l'incidence de toute question soulevée sur l'intérêt public, les coûts, l'incidence/l'effet sur la politique actuelle, et si une consultation des intervenants a eu lieu.
EN COURS - Le CABAMC continue à faire évoluer ses rapports. Depuis 2023, le Conseil d'administration reçoit des rapports des comités à chaque réunion. - Le Conseil d'administration reçoit également des rapports programmatiques (tels que les compétences professionnelles et la responsabilité professionnelle) et un calendrier de rapports pour les principaux domaines de surveillance du Conseil d'administration. Le personnel utilise un modèle de rapport du Conseil d'administration pour assurer la cohérence des rapports. L'information et la profondeur des rapports du Conseil d'administration devraient continuer à évoluer.
11. Prendre des décisions claires et faire le suivi de leur mise en œuvre.
Les résolutions du Conseil d'administration sont généralement communiquées à l'avance et adoptées sous réserve de révision par le Conseil. La mise en œuvre est rapportée par le premier dirigeant.
12. Fournir les ressources nécessaires pour atteindre vos objectifs.
Le Conseil d'administration approuve le budget qui est conçu en fonction des activités planifiées et des programmes approuvés. Le Conseil d'administration approuve le budget une fois qu'il est préparé par le personnel et examiné par le Comité de vérification et des risques. Les budgets à ce jour ont été élaborés pour permettre au CABAMC de lancer et de maintenir ses activités principales. Le Conseil d'administration s'occupe de la planification financière pluriannuelle en se fondant sur un plan stratégique pluriannuel et la gestion des risques
EN COURS Le premier dirigeant prend des mesures pour conserver une équipe entièrement formée et adéquatement rémunérée qui peut soutenir pleinement toutes les opérations, et qui est engagée dans le développement professionnel continu.

Principes réglementaires qui guident notre travail depuis 2026

D'après la Liste de vérification à l'intention des organismes de réglementation de Harry Cayton, novembre 2021.

Évaluations du CABAMC : 2022, mai 2023, janvier 2024, janvier 2025, janvier 2026

13. Faire en sorte que l'indépendance, l'équité et la justice pour le public et les personnes inscrites soient les valeurs fondamentales du processus d'inscription, des plaintes et de la discipline.

La Loi sur le CABAMC établit une prise de décision réglementaire indépendante par les Comités d'inscription, d'enquête et de discipline, et ceux-ci ont tous l'autorité finale en matière de décision. Les membres du Conseil d'administration ne participent pas au processus de prise de décision réglementaire.

Le règlement administratif modifié (mai 2023) prévoit des procédures de révision et d'appel pour les décisions du premier dirigeant et des comités de réglementation.

EN COURS :

Un régime de production de rapports approprié est en place afin que les comités de réglementation fournissent régulièrement des rapports au Conseil d'administration.

- Un cadre politique et un plan de formation sont en place pour tous les comités de réglementation afin de favoriser une prise de décision équitable, cohérente, de haute qualité et rapide.
- Les avis de présentation d'une demande et les décisions du Comité de discipline sont transparents et publiés. Les procédures disciplinaires sont ouvertes au public.
- Les articles sur l'éthique assurent de la transparence et l'éducation concernant la conduite des agent(e)s et les processus d'enquête en matière d'éthique.

14. Continuer de garder l'intérêt public au centre de vos préoccupations.

- La mise à jour des politiques de gouvernance du Conseil d'administration met l'accent sur l'application des facteurs et des principes d'intérêt public dans toutes les prises de décision. Voir : <https://cpata-cabamc.ca/wp-content/uploads/2024/04/Annexe-A-Politique-sur-linteret-public-et-le-processus-decisionnel-du-CABAMC.pdf>.
- Pour prendre leurs décisions, le personnel et le Conseil d'administration prennent en compte des facteurs d'intérêt public, notamment le mandat principal du CABAMC et les répercussions des décisions sur les publics que le CABAMC sert.

Rapport du Comité de vérification et des risques

AU	Conseil d'administration du CABAMC
DU	Bob Plamondon
DATE	24 mars 2026
PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT	De février à mars 2026

Rôle et pouvoirs du Comité

Le rôle du Comité de vérification et des risques consiste à aider le Conseil à remplir ses obligations fiduciaires et ses responsabilités de surveillance liées à la planification financière, au processus de vérification, à l'établissement de rapports financiers, au système de contrôle de l'entreprise et à la gestion des risques, et, le cas échéant, à formuler des recommandations au Conseil aux fins d'approbation.

Le Comité doit donner des conseils solides et fondés sur des principes afin de favoriser une confiance inébranlable dans l'intégrité financière du Collège.

Activités du Comité

Depuis la dernière mise à jour donnée au Conseil en décembre 2025, les membres du Comité se sont réunis le 4 février et le 16 mars 2026.

Lors de la réunion du 4 février, le Comité a fait ce qui suit :

1. Rencontrer l'équipe d'audit externe de Doane Grant Thornton afin de discuter du plan et du calendrier d'audit portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2025.
2. Examiner le procès-verbal et le registre des mesures de la réunion du 24 novembre 2025 du Comité.
3. Passer en revue les états financiers préparés à l'interne (en décembre 2025) et les renseignements justificatifs, dont une comparaison entre le budget et les prévisions antérieures pour le reste de l'année 2025. Le Comité a recommandé que l'on approuve les rapports financiers afin qu'ils puissent être transmis au Conseil.
4. Passer en revue et approuver la note de service sur la conformité législative et la liste de vérification du premier dirigeant et registraire et du directeur financier pour la fin du mois de décembre 2025.
5. Passer en revue les dates des réunions et le programme général pour 2026.

6. Examiner la note sur les mises à jour relatives aux secteurs financiers du premier dirigeant et registraire et du directeur financier. La note de service a mis en évidence les domaines qui ont changé pour la fin de l'année par rapport aux dernières prévisions.
7. Examiner la première ébauche des états financiers et des notes complémentaires en vue du prochain audit, ainsi que quelques modifications mineures apportées à la présentation des états financiers 2025 par rapport à l'année précédente afin de fournir davantage d'informations au lecteur.
8. Examiner le registre actualisé des risques réglementaires et d'entreprise ainsi que la carte de densité. Ceux-ci ont été mis à jour depuis leur dernier examen détaillé en milieu d'année 2025.
9. Examiner la première version d'une politique d'approvisionnement et les renseignements complémentaires et en discuter.
10. Rencontrer le directeur financier à huis clos à la fin de la réunion.

Lors de la réunion du 16 mars, le Comité a fait ce qui suit :

1. Rencontrer l'équipe d'audit externe de Doane Grant Thornton afin d'examiner les états financiers audités et les notes complémentaires, ainsi que son rapport destiné au Comité de vérification et des risques et portant sur la stratégie et les résultats d'audit pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Une note de service a été transmise au conseil d'administration, recommandant l'approbation des états financiers.
2. Rencontrer l'équipe d'audit à huis clos, sans le premier dirigeant et registraire et le directeur financier.
3. Examiner le procès-verbal et le registre des mesures de la réunion du 4 février 2026 du Comité.
4. Passer en revue les états financiers préparés à l'interne (en février 2026) et les renseignements justificatifs, dont une comparaison entre le budget et les prévisions antérieures pour le reste de l'année 2025. Le Comité a recommandé que l'on approuve les rapports financiers afin qu'ils puissent être transmis au Conseil.
5. Passer en revue et approuver la note de service sur la conformité législative et la liste de vérification du premier dirigeant et registraire et du directeur financier pour la fin du mois de février 2026.
6. Examiner la note sur les mises à jour relatives aux secteurs financiers du premier dirigeant et registraire et du directeur financier. La note de service faisait un premier point sur le processus de renouvellement des permis. Elle contenait aussi de l'information sur l'assurance et sur le renouvellement du régime de prestations de soins de santé.
7. Rencontrer le directeur financier à huis clos à la fin de la réunion

Sujets d'intérêt pour les réunions à venir du Comité

- Examen des réponses à l'appel à commentaires et discussion au sujet des plages de droits de permis pour 2027 (et 2028).
- Examen des renouvellements annuels des polices d'assurance (responsabilité civile des dirigeants, cyberrisques, responsabilité civile générale des entreprises).
- Examen de la note de service sur la conformité législative et de la liste de vérification du premier dirigeant et registraire et du directeur financier.
- Examen des derniers rapports financiers internes dès qu'ils sont disponibles.
- Examen éventuel de toutes les modifications apportées aux politiques financières.
- Examen du registre des risques et de la carte de densité.



Robert Plamondon

président du Comité de vérification et des risques

Rapport

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce Pour la période se terminant le 28 février 2026



Rapport rédigé par
Sean Walker, directeur financier

Rapport préparé le 11mars 2026

Confidentiel. Pour usage interne seulement.

**Collège des agents de brevets et des agents de
marques de commerce**
État de la situation financière
 En date du 28 février 2026

	TOTAL	
	EN DATE DU 28 FEVRIER 2026	EN DATE DU 28 FEVRIER 2025 (AP)
Actifs		
Actifs à court terme		
Espèces et quasi-espèces		
1011 Compte chèques RBC Banque Royale	895 795	1 012 458
1015 Compte d'épargne RBC Banque Royale	31 143	-
1500 GPC	2 870 382	1 448 318
Total des espèces et quasi-espèces	3 797 320 \$	2 460 776 \$
1400 Charges payées d'avance	28 344	8 952
Total des actifs à court terme	3 825 664 \$	2 469 728 \$
Actifs à long terme		
Immobilisations corporelles		
1600 Équipement informatique	15 461	15 740
1605 Équipement informatique – Amortissement cumulé	- 5 810	- 6 921
Total des immobilisations corporelles	9 651 \$	8 819 \$
Total de l'actif à long terme	9 651 \$	8 819 \$
Total des actifs	3 835 315 \$	2 478 547 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs	30 269 \$	36 100 \$
Carte de crédit	7 151 \$	1 517 \$
2010 Comptes fournisseurs à payer	23 980	24 075
2015 Charges à payer – Rémunération des comités et du groupe de travail sur l'inscription	23 825	19 625
2050 TPS/TVH à payer (comptes débiteurs)	73 431	71 079
2150 Dettes salariales	21 313	20 575
Total du passif à court terme	179 969 \$	172 971 \$
Revenu différé		
2200 Revenu différé – Paiements reçus	-	
2210 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 1	709 175	718 144
2211 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 2	3 910	2 550
2213 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 3	7 426	8 366
2214 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 4	8 793	7 558
Total des revenus différés	729 304 \$	736 617 \$
Total du passif	909 273 \$	909 589 \$
Actifs nets		
Actifs nets affectés à l'interne	3 106 236	1 725 284
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux dépenses	- 180 193	- 156 325
Total des actifs nets	2 926 043 \$	1 568 959 \$
Total du passif et des capitaux propres	3 835 315 \$	2 478 547 \$

Collège des agents de brevets et des agents de
marques de commerce
État des résultats
Février 2026

	TOTAL		
	FEVRIER 2026	FEVRIER 2025 (AP)	JANV. À FEV 2026 (CUMUL ANNUEL)
REVENUS			
4000 Revenus associés aux droits de cotisation			
4010 Cotisation des titulaires de permis de catégorie 1	140 890	143 629	141 835
4020 Droits de cotisation des agent(e)s de catégorie 2	782	510	782
4030 Droits de cotisation relatifs au permis de catégorie 3a	856	917	919
4031 Droits de cotisation relatifs au permis de catégorie 3b	547	651	566
4040 Droits de cotisation des agent(e)s inactif(-ve)s de catégorie 4	1 730	1 444	1 759
Total 4000 Revenus associés aux droits de cotisation	144 806 \$	147 150 \$	145 861 \$
4052 Frais d'examen de compétence			
4051 Frais de l'examen des connaissances théoriques	20 440	24 990	20 440
Total 4052 Frais d'examen de compétence	20 440	24 990	20 440
4070 Revenus associés aux frais de demande	7 015	6 550	11 927
4060 Frais liés aux lettres et aux demandes de certificat	105	510	525
4075 Frais de praticiens étrangers	261		783
Total 4070 Revenus associés aux frais de demande	7 381 \$	7 060 \$	13 235 \$
REVENUS TOTAUX	172 627 \$	179 200 \$	179 536 \$
Revenu total	172 627 \$	179 200 \$	179 536 \$
DÉPENSES			
5500 Salaires et avantages sociaux			
5510 Salaires	73 973	71 518	155 343
5520 Salaires – Avantages sociaux	5 682	2 840	11 364
5530 Salaires – Régime de pensions du Canada	4 776	4 485	10 628
5535 Salaires – RQAP QC	235	152	395
5540 Salaires – Prestations d'assurance-emploi	1 679	1 636	3 770
5550 Dépenses – Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)	4 265	4 147	8 956
5560 Cotisation de l'employeur au fonds des services de santé/main-d'oeuvre - QC	420	363	1 486
Total 5500 Salaires et avantages sociaux	91 029 \$	85 142 \$	191 941 \$
6005 Honoraires professionnels et frais de consultation			
6020 Frais de communication et de marketing	1 500		3 000
6025 Conception graphique	2 213	3 851	2 851
6030 Frais juridiques	25 233	24 087	36 233
6050 Frais professionnels - planification			7 500
6060 Frais de traduction	521	3 901	7 049
6210 Frais de consultation – Communications	1 618	1 732	4 415
6230 Frais de consultation – Ressources humaines			4 584
Total 6005 Honoraires professionnels et frais de consultation	31 084 \$	33 571 \$	65 631 \$
6200 Frais de technologie et de systèmes			
6270 Frais de consultation en TI – Réseau et questions générales	1 098		2 455

Collège des agents de brevets et des agents de
marques de commerce
État des résultats
Février 2026

	TOTAL		
	FEVRIER 2026	FEVRIER 2025 (AP)	JANV. À FEV 2026 (CUMUL ANNUEL)
6280 Frais de consultation en TI – Systèmes de permis	8 640	7 485	16 440
6290 Frais de consultation en TI – Site Web	491	1 120	2 431
Total 6200 Frais de technologie et de systèmes	10 229 \$	8 605 \$	21 326 \$
6500 Frais de gouvernance du Conseil d'administration et des comités			
6501 Dépenses du Conseil d'administration - réunions et déplacements			
6502 Conseil d'administration – Frais de réunion	0		0
6530 Conseil d'administration – Frais de formation	1 063		2 125
Total 6501 Dépenses du Conseil d'administration - réunions et déplacements	1 063 \$	\$	2 125 \$
6510 Conseil d'administration – Rémunération	6 225	5 000	11 225
6610 Comités – Rémunération des membres	700	3 675	12 600
Total 6500 Frais de gouvernance du Conseil d'administration et des comités	7 988 \$	8 675 \$	25 950 \$
6700 Frais d'inscription et d'examen			
6710 Frais de consultation – Gestion des admissions		15 000	26 000
6720 Groupe consultatif sur les examens – Rémunération	329	299	329
6730 Coûts du logiciel d'examen	3 466	8 324	4 162
Total 6700 Frais d'inscription et d'examen	3 795 \$	23 623 \$	30 491 \$
7010 Frais et intérêts bancaires	17 395 \$	21 072 \$	18 183 \$
7135 Assurances	4 463	4 405	8 927
7205 Frais de bureau	3 783	1 837	7 818
7310 Frais liés aux déplacements et à la formation du personnel	101		191
8000 Amortissements	253	232	454
Total des DÉPENSES	170 120 \$	187 162 \$	370 912 \$
AUTRES REVENUS			
4220 Intérêts gagnés	5 262	3 437	11 183
Total des autres revenus	5 262 \$	3 437 \$	11 183 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES REVENUS PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	7 769 \$	- 4 525 \$	- 180 193 \$

Collège des agents de brevets et des agents de
marques de commerce
Comparaison entre le budget et les chiffres réels
Janvier à février 2026

	TOTAL			
	CHIFFRES RÉELS	BUDGET	DÉPASSEMENT	% DU BUDGET
REVENUS				
4000 Revenus associés aux droits de cotisation				
4010 Cotisations des titulaires de permis de catégorie 1	141 835	150 000	- 8 165	95 %
4020 Droits de cotisations des agent(e)s de catégorie 2	782	2 500	- 1 718	31 %
4030 Droits de cotisation relatifs au permis de catégorie 3a	919	2 500	- 1 581	37 %
4031 Droits de cotisation relatifs au permis de catégorie 3b	566		566	0 %
4040 Droits de cotisation des agent(e)s inactif(-ve)s de catégorie 4	1 759	2 000	- 241	88 %
Total 4000 Revenus associés aux droits de cotisation	145 861 \$	157 000 \$	- 11 139 \$	93 %
4052 Frais d'examen de compétence				0 %
4051 Frais de l'examen des connaissances théoriques	20 440	22 000	- 1 560	93 %
Total 4052 Frais d'examen de compétence	20 440 \$	22 000 \$	- 1 560 \$	93 %
4070 Revenus associés aux frais de demande	11 927	12 000	- 73	99 %
4060 Frais liés aux lettres et aux demandes de certificat	525	500	25	105 %
4075 Frais de praticiens étrangers	783	0.00	783	0 %
Total 4070 Revenus associés aux frais de demande	13 235 \$	12 500 \$	735 \$	106 %
REVENUS TOTAUX	179 536 \$	191 500 \$	- 11 964 \$	94 %
MARGE BRUTE	179 536 \$	191 500 \$	- 11 964 \$	94 %
DÉPENSES				
5500 Salaires et avantages sociaux				
5510 Salaires	155 343	167 500	- 12 157	93 %
5520 Salaires – Avantages sociaux	11 364	12 000	- 636	95 %
5530 Salaires – Régime de pensions du Canada	10 628	10 200	428	104 %
5535 Salaires – RQAP QC	395	400	- 5	99 %
5540 Salaires – Prestations d'assurance-emploi	3 770	3 505	265	108 %
5550 Dépenses - Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)	8 956	9 500	- 544	94 %
5560 Cotisation de l'employeur au fonds des services de santé/main-d'oeuvre - QC	1 486	1 000	486	149 %
Total 5500 Salaires et avantages sociaux	191 941 \$	204 105 \$	- 12 164 \$	94 %
6005 Honoraires professionnels et frais de consultation				
6020 Frais de communication et de marketing	3 000	6 000	- 3 000	50 %
6025 Conception graphique	2 851	2 600	251	110 %
6030 Frais juridiques	36 233	61 600	- 25 368	59 %
6050 Frais professionnels - planification	7 500	7 500		100 %
6060 Frais de traduction	7 049	20 000	- 12 951	35 %
6210 Frais de consultation – Communications	4 415	2 000	2 415	221 %
6230 Frais de consultation – Ressources humaines	4 584	3 400	1 184	135 %
Total 6005 Honoraires professionnels et frais de consultation	65 631 \$	103 100 \$	- 37 469 \$	64 %
6200 Frais de technologie et de systèmes				
6270 Frais de consultation en TI – Réseau et questions générales	2 455	2 400	55	102 %
6280 Frais de consultation en TI – Systèmes de permis	16 440	18 000	- 1 560	91 %
6290 Frais de consultation en TI – Site Web	2 431	2 000	431	122 %
Total 6200 Frais de technologie et de systèmes	21 326 \$	22 400 \$	- 1 074 \$	95 %
6500 Frais de gouvernance du Conseil d'administration et des comités				
6501 Dépenses du Conseil d'administration - réunions et déplacements				
6530 Conseil d'administration – Frais de formation	2 125		2 125	0 %
Total 6501 Dépenses du Conseil d'administration - réunions et déplacements	2 125 \$	\$	2 125 \$	0 %
6510 Conseil d'administration – Rémunération	11 225	10 000	1 225	112 %
6610 Comités – Rémunération des membres	12 600	16 100	- 3 500	78 %

Collège des agents de brevets et des agents de
 marques de commerce
 Comparaison entre le budget et les chiffres réels
 Janvier à février 2026

	CHIFFRES RÉELS	TOTAL		
		BUDGET	DÉPASSEMENT	% DU BUDGET
Total 6500 Frais de gouvernance du Conseil d'administration et des comités	25 950 \$	26 100 \$	- 150 \$	99 %
6700 Frais d'inscription et d'examen				
6710 Frais de consultation – Gestion des admissions	26 000	40 000	- 14 000	65 %
6720 Groupe consultatif sur les examens – Rémunération	329	15 000	- 14 671	2 %
6730 Coûts du logiciel d'examen	4 162	15 000	- 10 838	28 %
Total 6700 Frais d'inscription et d'examen	30 491 \$	70 000 \$	- 39 509 \$	44 %
7010 Frais et intérêts bancaires	18 183 \$	23 300 \$	- 5 117 \$	78 %
7135 Assurances	8 927 \$	9 200 \$	- 273 \$	97 %
7205 Frais de bureau	7 818 \$	7 000 \$	818	112 %
7310 Frais liés aux déplacements et à la formation du personnel	191 \$	4 000 \$	- 3 809 \$	5 %
Dépenses totales	370 459 \$	469 205 \$	- 98 746 \$	79 %
RÉSULTAT NET D'EXPLOITATION	- 190 922 \$	- 277 705 \$	86 783 \$	69 %
AUTRES REVENUS				
4220 Intérêts gagnés	11 183	10 000	1 183	112 %
Total des autres revenus	11 183 \$	10 000 \$	1 183 \$	112 %
Autres dépenses				
7410 Dépenses imprévues		16 000	- 16 000	0 %
8000 Amortissements	454	600	-147	76 %
Total des autres dépenses	454 \$	16 600 \$	- 16 147 \$	3 %
RÉSULTAT NET (AUTRES REVENUS)	10 729 \$	- 6 600 \$	17 330 \$	-163 %
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES REVENUS PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	- 180 193 \$	- 284 305 \$	104 112 \$	63 %

Collège des agents de brevets et des agents de
 marques de commerce
 État des opérations par service
 En date du 28 février 2026

	ADMINISTRATION ET OPÉRATIONS	CONSEIL ET GOUVERNANCE	COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES	RÉGLEMENTATION – PLAINTES	RÉGLEMENTATION – INSCRIPTION	TOTAL
REVENUS						
4000 Revenus associés aux droits de cotisation						0.00
4010 Cotisation des titulaires de permis – catégorie 1	141 835					141 835
4020 Droits de cotisation des agent(e)s de catégorie 2	782					782
4030 Droits de cotisation relatifs au permis de catégorie 3a	919					919
4031 Droits de cotisation relatifs au permis de catégorie 3b	566					566
4040 Droits de cotisation des agent(e)s inactif(-ve)s de catégorie 4	1 759					1 759
Total 4000 Revenus associés aux droits de cotisation	145 861 \$	\$	\$	\$	\$	145 861 \$
4052 Frais d'examen de compétence						
4051 Frais de l'examen des connaissances théoriques					20 440	20 440
Total 4052 Frais d'examen de compétence	\$	\$	\$	\$	20 440 \$	20 440 \$
4070 Revenus associés aux frais de demande	11 927					11 927
4060 Frais liés aux lettres et aux demandes de certificat	525					525
4075 Frais de praticiens étrangers	783					783
Total 4070 Revenu associé aux frais de demande	13 235 \$	\$	\$	\$	\$	13 235 \$
Total des REVENUS	159 096 \$	\$	\$	\$	20 440 \$	179 536 \$
Revenu total	159 096 \$	\$	\$	\$	20 440 \$	179 536 \$
DÉPENSES						
5500 Salaires et avantages sociaux	191 941 \$	\$	\$	\$	\$	191 941 \$
6005 Honoraires professionnels et frais de consultation						0.00
6020 Frais de communication et de marketing			3 000			3 000
6025 Conception graphique			2 851			2 851
6030 Frais juridiques				36 233		36 233
6050 Frais professionnels - planification	7 500					7 500
6060 Frais de traduction			6 123		925	7 049
6210 Frais de consultation – Communications			1 406		3 009	4 415
6230 Frais de consultation – Ressources humaines	4 584					4 584
Total 6005 Honoraires professionnels et frais de consultation	12 084 \$	\$	13 381 \$	36 233 \$	3 935 \$	65 631 \$
6200 Frais de technologie et de systèmes						0.00
6270 Frais de consultation en TI – Réseau et questions générales	2 455					2 455
6280 Frais de consultation en TI – Systèmes de permis	16 440					16 440
6290 Frais de consultation en TI – Site Web			2 431			2 431
Total 6200 Frais de technologie et de systèmes	18 895 \$	\$	2 431 \$	\$	\$	21 326 \$
6500 Frais de gouvernance du Conseil d'administration et des comités						
6501 Dépenses du Conseil d'administration						
6502 Conseil d'administration – Frais de réunion						
6530 Conseil d'administration – Frais de formation		2 125				2 125

Collège des agents de brevets et des agents de
 marques de commerce
 État des opérations par service
 En date du 28 février 2026

	ADMINISTRATION ET OPÉRATIONS	CONSEIL ET GOUVERNANCE	COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES	RÉGLEMENTATION – PLAINTES	RÉGLEMENTATION – INSCRIPTION	TOTAL
Total 6501 Dépenses du Conseil d'administration	\$	2 125 \$	\$	\$	\$	2 125 \$
6510 Conseil d'administration – Rémunération		11 225				11 225
6610 Comités – Rémunération des membres		8 225		4 375		12 600
Total 6500 Frais de gouvernance du Conseil d'administration et des comités	\$	21 575 \$	\$	4 375 \$	\$	23 825 \$
6700 Frais d'inscription et d'examen						0.00
6710 Frais de consultation – Gestion des admissions					26 000	26 000
6720 Groupe consultatif sur les examens – Rémunération					329	329
6730 Coûts du logiciel d'examen					4 162	4 162
Total 6700 Frais d'inscription et d'examen	\$	\$	\$	\$	30 491 \$	30 491 \$
7010 Frais et intérêts bancaires	18 183					18 183 \$
7135 Assurances		8 927				8 927 \$
7205 Frais de bureau	7 818					7 818 \$
7310 Frais liés aux déplacements et à la formation du personnel	191		\$	\$	\$	191 \$
8000 Amortissements	454					454
DÉPENSES totales	249 566 \$	30 502 \$	15 812 \$	40 608 \$	34 426 \$	368 788 \$
AUTRES REVENUS						
4220 Intérêts gagnés	11 183					11 183
Total des autres revenus	11 183 \$	\$	\$	\$	\$	11 183 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES REVENUS PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	- 79 287 \$	- 30 502 \$	- 15 812 \$	- 40 608 \$	- 13 986 \$	- 180 193 \$

Collège des agents de brevets et des agents de
marques de commerce
État des flux de trésorerie
Janvier à février 2026

	TOTAL
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Résultat net	- 180 193 \$
Ajustements pour concilier le résultat net et l'encaisse nette fournie par les activités d'exploitation :	
1400 Charges payées d'avance	- 586
1605 Équipement informatique – Amortissement cumulé	454
2000 Créditeurs	- 25 758
2025 Carte de crédit RBC (4816)	1 974
2026 Carte de crédit RBC (8522)	789
2015 Charges à payer – Rémunération des comités et du groupe de travail sur l'inscription	- 31 040
2050 TPS/TVH à payer (comptes débiteurs)	73 431
2060 TPS/TVH – attente	31 923
2150 Dettes salariales	9 803
2200 Revenus différés – Paiements reçus	
2210 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 1	709 175
2211 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 2	3 910
2213 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 3	7 426
2214 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 4	8 793
Total des ajustements pour concilier le résultat net et l'encaisse nette fournie par les activités d'exploitation :	790 293 \$
Encaisse nette fournie par les activités d'exploitation	610 100 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS	
1600 Équipement informatique	- 2 056
Encaisse nette fournie par les activités d'investissement	- 2 056 \$
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE NETTE PENDANT LA PÉRIODE	608 045 \$
Encaisse au début de l'exercice	3 189 276
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	3 797 320 \$

Note de service

AU	Comité de vérification et des risques, Conseil d'administration
DE	Juda Strawczynski, premier dirigeant et registraire Sean Walker, directeur financier
DATE	16 mars 2026
OBJET	Note de service sur la conformité législative

La présente note de service est adressée au Comité de vérification et des risques et au Conseil d'administration du Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce (CABAMC) afin de fournir une mise à jour sur les exigences en matière de production de rapports sur la conformité législative et de versements que doit respecter le CABAMC.

TPS/TVH

Le CABAMC est tenu de produire des déclarations de TPS/TVH pour chaque trimestre avant la fin du mois suivant. La dernière déclaration pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2025 a été déposée auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) le 19 janvier 2026, et un remboursement de 31 923 \$ a été reçu le 29 janvier. La prochaine déclaration, portant sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2026, doit être déposée au plus tard le 30 avril 2026.

Retenues obligatoires sur la paie

Le CABAMC compte des employé(e)s et des membres du Conseil d'administration qui reçoivent une rémunération pour leurs postes au Conseil. Par conséquent, le CABAMC est tenu de faire des retenues sur la paie et d'effectuer les versements exigés pour les divers programmes du gouvernement fédéral. Ces programmes comprennent notamment le Régime de pensions du Canada (RPC), le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), le Régime des rentes du Québec (RRQ), l'assurance-emploi et l'impôt sur le revenu (ARC et Revenu Québec). Le CABAMC est un déclarant mensuel en ce qui concerne les retenues obligatoires sur la paie; il doit remettre ces dernières à l'Agence du revenu du Canada (ARC) et à Revenu Québec au plus tard le 15^e jour du mois suivant le versement de la paie aux membres du personnel. Le CABAMC est à jour en ce qui concerne le versement des retenues à la source à l'ARC et à Revenu Québec pour la période prenant fin le 31 décembre 2025. **(1)** Par ailleurs, nous examinons actuellement un problème potentiel lié au versement de l'impôt sur le revenu par province pour nos employés.

Les feuillets T4 État de la rémunération payée ont été déposés auprès de l'ARC le 20 février. Le personnel et les membres du conseil d'administration ont été informés que les feuillets T4 sont disponibles dans le système de paie.

Les relevés 1 – Revenus d'emploi et revenus divers ont été déposés auprès de Revenu Québec le 20 février. Le sommaire final et les paiements ont été soumis le 17 février.

Les feuillets d'état du revenu de pension, de retraite, de rente et d'autres sources (T4A) destinés à plus de 50 entrepreneurs, membres de comités et experts en la matière ont été transmis à l'ARC et remis aux personnes concernées le 9 février.

Exigences fédérales en matière de déclarations annuelles auprès de l'ARC

Le CABAMC doit produire, auprès de l'ARC, une Déclaration de renseignements des organismes sans but lucratif (T1044) pour l'année 2025, dans les six mois suivant l'année se terminant le 31 décembre 2025 soit d'ici le 30 juin 2026. Le CABAMC n'étant pas une entité assujettie à l'impôt, l'impôt sur le revenu ne sera pas exigé, mais les déclarations doivent tout de même être soumises.

Rapport annuel et états financiers vérifiés

Le CABAMC prépare actuellement son rapport annuel 2025, qui sera présenté au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie avant le 31 mars 2026, conformément à l'article 25¹ de la *Loi sur le CABAMC*. En vertu de l'article 30 du Règlement administratif, nous devons également publier (sur le site Web) un rapport sur les dépenses du Conseil et des comités payées au cours de l'année.

Loi sur la protection des renseignements personnels et Loi sur l'accès à l'information

Le CABAMC est soumis à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et à la *Loi sur l'accès à l'information*. Conformément à l'article 94 de la *Loi sur l'accès à l'information* et à l'article 72 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, le CABAMC a présenté, au début de septembre 2025, deux rapports sur ses activités qui ont été remis au gouvernement fin août en vue de leur dépôt au Parlement. Ces rapports ont été déposés le 2 octobre 2025 et publiés sur le site Web du CABAMC après leur dépôt. Nous avons indiqué dans notre rapport annuel sur l'accès à l'information que nous avons communiqué toutes les informations requises, mais que nous avons déposé certains rapports en retard au cours de l'année écoulée en raison de la mise en place des processus administratifs et de la compréhension des exigences en matière de rapports. Le processus est désormais bien établi et nous veillerons à ce que les rapports soient soumis avant la date limite, c'est-à-dire dans les 30 jours suivant le mois de remboursement.

Nous avons également déposé les documents de publication proactive sur les frais de déplacement et d'accueil engagés par le Conseil d'administration et le premier dirigeant et registraire. Le dernier rapport, pour le mois de janvier 2026, a été déposé.

Loi sur les langues officielles

Le CABAMC estime se conformer à la *Loi sur les langues officielles*. La directrice des communications, qui joue aussi le rôle de championne des langues officielles pour le CABAMC, continue de surveiller la conformité et d'examiner toute question émergente. Elle participe activement aux communautés de pratique organisées avec l'aide du Centre d'excellence sur les langues officielles (CELO). Le personnel a suivi deux séances de formation sur les obligations du CABAMC au titre de la *Loi sur les langues officielles* en 2025. Le CABAMC a transmis son rapport statistique sur les données relatives à son personnel au gouvernement avant la date limite du 31 mai 2025 (une nouvelle exigence applicable à toutes les institutions).

Nous continuons de perfectionner nos processus en vue de publier la documentation du Conseil dans les deux langues officielles, conformément aux délais établis dans les règlements administratifs du CABAMC. L'atteinte de cet objectif s'est avérée difficile pour certaines réunions étant donné les délais d'exécution serrés dans certains cas. Le calendrier des réunions de 2025 prévoit des délais d'exécution plus longs, ce qui devrait faciliter le respect des délais prévus dans les règlements administratifs.

Attestation de conformité

En signant ci-dessous, Juda Strawczynski, premier dirigeant et registraire, et Sean Walker, directeur financier (externalisé), reconnaissent que les déclarations faites dans la présente note sont exactes et que le CABAMC est en conformité avec toutes les exigences législatives obligatoires indiquées dans le certificat ci-dessous.

Juda Strawczynski



Premier dirigeant et registraire

Sean Walker, CPA, CGA, CIA



Directeur financier

¹ 25 (1) Au plus tard le 31 mars de chaque année, le Collège présente au ministre un rapport de ses activités pour l'année civile précédente.

(2) Le ministre fait déposer un exemplaire du rapport devant chaque chambre du Parlement dans les quinze premiers jours de séance de celle-ci suivant sa réception.

**Certificat de conformité législative
CONFIRMATION DES OBLIGATIONS LÉGALES
Pour la période se terminant le 28 février 2026**

	OBLIGATION À REMPLIR	CONFIRMATION
1.	<i>Loi sur la taxe d'accise (Canada) (incluant la TPS/TVH)</i> Présentation du rapport trimestriel et versement de la taxe nette exigible sur les produits et services	Oui
2.	<i>Loi sur l'assurance-emploi (Canada)</i> Déduction, retenue et versement des cotisations de l'employeur et des employé(e)s à l'assurance-emploi (traités par Wagepoint)	Oui
3.	<i>Loi sur les pensions (Canada)</i> Déduction, retenue et versement des cotisations de l'employeur et des employé(e)s au RPC (traitées par Wagepoint)	Oui
4.	<i>Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)</i> Déduction, retenue et versement de montants relatifs aux salaires (traités par Wagepoint)	Oui (1)
5.	<i>Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)</i> - Fourniture de l'état de la rémunération payée (T4 et T4A) aux employé(e)s et aux autres personnes rémunérées par le Collège - Production des déclarations auprès de l'ARC avant le 28 février	Oui
6.	<i>Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec – Taxe-santé des employeurs/Fonds des services de santé (Québec)</i> Production du rapport et versement du montant relatif à la TSE/FSS	Oui
7.	<i>Loi sur l'assurance parentale – Régime québécois d'assurance parentale (RQAP – Québec)</i> Production du rapport et versement du montant relatif au RQAP	Oui
8.	<i>Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)</i> Production d'une déclaration annuelle de renseignements des organismes sans but lucratif (T1044) d'ici le 30 juin	Oui
9.	<i>Loi sur le CABAMC (Canada)</i> Présentation du rapport annuel du CABAMC au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie au plus tard le 31 mars	Oui
10.	<i>Loi sur l'accès à l'information</i> - Rapport annuel du CABAMC au gouvernement avant septembre - Publication proactive à communiquer dans les 30 jours suivant la fin du mois précédent	Oui
11.	<i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> Rapport annuel du CABAMC au gouvernement avant septembre	Oui

(1) Nous examinons actuellement un problème potentiel lié au versement de l'impôt sur le revenu par province pour nos employés.

Note de service

AU	Conseil d'administration
DU	Comité de vérification et des risques
DATE	24 mars 2026
OBJET	États financier audités au 31 décembre 2025

PROPOSITION : Il est résolu :

Que le Conseil d'administration approuve les états financiers audités du CABAMC pour la période se terminant le 31 décembre 2025, tels qu'ils figurent dans le dossier de séance;

Il est en outre résolu que la présidente du Conseil d'administration et le premier dirigeant et registraire soient autorisés à signer les états financiers au nom de l'Ordre, et que le premier dirigeant et registraire soit autorisé à les publier sur le site Web du CABAMC et à les diffuser selon les besoins.

Le Comité de vérification et des risques a rencontré les auditeurs de Doane Grant Thornton le lundi 16 mars afin d'examiner les états financiers audités et le rapport au Comité de vérification et des risques sur les résultats de l'audit.

À l'issue de l'audit, Doane Grant Thornton a conclu que les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du CABAMC au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL).

Recommandation :

Le Comité de vérification et des risques a examiné les états financiers audités et les rapports du CABAMC pour la période se terminant le 31 décembre 2025, et recommande au conseil d'administration d'approuver les états financiers.



Bob Plamondon, FCPA FCA, IAS.A,
président du Comité de vérification et des risques

États financiers

Collège des agents de brevets et des agents
de marques de commerce

31 décembre 2025

ébauche

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-11

Rapport de l'auditeur indépendant

Doane Grant Thornton LLP
Nova Centre, North Tower
Suite 1000, 1675 Grafton Street
Halifax, NS
B3J 0E9
T +1 902 421 1734
F +1 902 420 1068
www.DoaneGrantThornton.ca

Aux membres du

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce (le « CABAMC »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices clos ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CABAMC au 31 décembre 2025 ainsi que de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2025 conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du CABAMC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du CABAMC à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le CABAMC ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du CABAMC.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne.
- nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne du CABAMC.
- nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re.
- nous tirons une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   du CABAMC    poursuivre son exploitation. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Nos conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de notre rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le CABAMC    cesser son exploitation.
- nous   valuons la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cions si les   tats financiers repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'  tendue et le calendrier pr  vus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute d  ficience importante du contr  le interne que nous aurions relev  e au cours de notre audit.

Halifax, Canada
Date

Comptables professionnels agr   s

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

État de la situation financière

Au 31 décembre

2025

2024

Actif

Court terme

Trésorerie et équivalents de trésorerie

3 189 276 \$ 1 842 071 \$

TPS/TVH à recevoir

31 923 31 446

Frais payés d'avance

27 758 17 496

3 248 957 1 891 013

Immobilisations corporelles (note 3)

8 049 9 282

3 257 006 \$ 1 900 295 \$

Passif

Court terme

Comptes créditeurs et charges
à payer (note 5)

150 770 \$ 175 011 \$

Actif net

Affecté à l'interne

3 106 236 1 725 284

3 257 006 \$ 1 900 295 \$

Facilité de crédit (Note 4)

Éventualités (note 6)

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre

2025

2024

Revenus

Droits de permis	3 583 428 \$	3 583 148 \$
Frais d'examen	194 565	178 557
Frais de demande	67 269	74 399
Revenus d'intérêts	88 616	63 000
Revenus de discipline réglementaire	5 000	5 000
	<u>3 938 878</u>	<u>3 904 104</u>

Charges

Amortissement	2 921	2 667
Frais d'audit	24 430	23 990
Communication et relations gouvernementales	57 895	20 439
Réunions et déplacements du conseil d'administration	75 216	36 832
Rémunération du conseil d'administration	115 825	104 058
Rémunération des comités:		
• Comité de vérification et des risques	21 325	15 375
• Comités de discipline	25 325	38 875
• Comité de gouvernance	9 800	8 050
• Comité d'enquête	23 800	20 625
• Comité d'inscription	14 350	5 600
Logiciel d'examen	56 711	74 992
Finances et comptabilité	-	75 000
Ressources humaines et recrutement	9 680	8 910
Technologies de l'information et site Web	24 919	31 679
Assurances	53 319	52 264
Frais bancaires et de carte de crédit	75 706	77 694
Frais juridiques	284 152	327 535
Logiciel à l'intention des titulaires de permis	95 718	83 346
Bureau et administration	45 410	49 604
Rémunération des frais d'inscription et soutien aux examens	86 464	128 389
Frais d'inscription et de consultation en programmes	188 250	241 700
Salaires et avantages sociaux	1 098 078	921 406
Frais de déplacements du personnel	27 494	29 566
Frais de traduction	139 407	91 462
	<u>2 556 195</u>	<u>2 470 058</u>

Excédent des revenus par rapport aux charges avant perte sur cession d'actifs	1 382 683 \$	1 434 046 \$
---	--------------	--------------

Perte sur cession d'actifs	(1 731)	(1,060)
----------------------------	---------	---------

Excédent (déficit) des produits par rapport aux charges	<u>1 380 952 \$</u>	<u>(7,585) \$</u>
---	---------------------	-------------------

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre

			2025	2024
	<u>Non affecté</u>	<u>Affecté à l'interne</u>	<u>2025 Total</u>	<u>2024 Total</u>
Actif net à l'ouverture	- \$	1 725 284 \$	1 725 284 \$	292 298 \$
Excédent des produits par rapport aux charges	1 380 952	-	1 380 952	1 432 986
Transferts entre fonds	<u>(1 380 952)</u>	<u>1 380 952</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Actif net à la clôture	<u>- \$</u>	<u>3 106 236 \$</u>	<u>3 106 236 \$</u>	<u>1 725 284 \$</u>

ébauche

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre

2025

2024

Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie

Activités de fonctionnement

Excédent des produits par rapport aux charges	1 380 952 \$	1 432 986 \$
Amortissement	2 921	2 667
	<u>1 383 873</u>	<u>1 435 653</u>
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Frais payés d'avance	(10 262)	(1 342)
TPS et TVH à recevoir et à payer	(477)	(2 851)
Créditeurs et charges à payer	<u>(24 241)</u>	<u>(23 633)</u>
	<u>1 348 893</u>	<u>1 407 827</u>

Activités d'investissement

Aliénation d'immobilisations corporelles	1 731	1 0360
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(3 419)</u>	<u>(7 353)</u>
	<u>(1 688)</u>	<u>(6 293)</u>

Augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie

1 347 205 1 401 534

Trésorerie et équivalents de trésorerie

À l'ouverture 1 842 071 440 537

À la clôture 3 189 276 \$ 1 842 071 \$

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

Notes complémentaires

31 décembre 2025

1. Nature des activités

Le Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce (CABAMC) est un organisme sans but lucratif, constitué le 13 décembre 2018 en tant que personne morale en vertu de la *Loi sur le Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce* (L.C. [Lois du Canada] 2018, ch. 27, art. 247). Le CABAMC a démarré ses activités en 2020 et depuis le 28 juin 2021, est responsable de la réglementation de la profession d'agents de brevets et d'agents de marques de commerce au Canada, responsabilité qui incombait autrefois à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC).

Le CABAMC a pour mission de réglementer les agents de brevets et les agents de marques de commerce au nom de l'intérêt public afin d'améliorer la capacité du public d'obtenir les droits conférés sous le régime de la Loi sur les brevets et de la Loi sur les marques de commerce. Le CABAMC est un organisme sans but lucratif enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et, par conséquent, est exonéré d'impôt sur le revenu.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Règles comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (« NCOSBL »). Les principales conventions comptables se présentent comme suit :

Comptabilité par fonds

Les comptes du CABAMC sont tenus conformément aux principes de la comptabilité des fonds. Cette méthode permet d'assurer le respect des restrictions sur l'utilisation des ressources du CABAMC en tenant des comptes distincts pour chaque fonds.

Voici une brève description de chaque fonds:

Fonds non affectés

L'actif net non affecté est disponible pour l'utilisation générale future du CABAMC

Fonds affectés à l'interne

Les fonds affectés à l'interne sont constitués des soldes représentant la réserve d'exploitation et la réserve de réglementation professionnelle.

Réserve d'exploitation

Le CABAMC maintient des réserves conformément à la politique sur les réserves financières adoptée pour les exercices commençant le 1er janvier 2024 et modifié au 10 décembre 2025. Cette politique a été prise en compte dans l'établissement des réserves pour l'année 2025. L'objectif de la réserve d'exploitation est de financer les diminutions inattendues des revenus et/ou les coûts imprévus et inévitables au cours de l'année.

La politique du CABAMC est de maintenir le montant total du fond de réserve d'exploitation à au moins (minimum) six (6) mois (1 500 000 \$ en 2025) des dépenses d'exploitation budgétisées.

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

Notes complémentaires

31 décembre 2025

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Fonds de réserve pour la réglementation professionnelle, la pratique non autorisée et les litiges

Comme c'est le cas pour tous les organismes de réglementation professionnelle, les coûts de réglementation professionnelle du CABAMC, y compris les enquêtes, les plaintes, les mesures disciplinaires et les questions de pratique non autorisée, sont un domaine d'incertitude budgétaire. Les coûts associés à la réglementation professionnelle dépendront du nombre de cas reçus, ainsi que de leur complexité. Les coûts des enquêtes, des audiences et des comités peuvent augmenter considérablement lorsqu'il y a des problèmes complexes ou à haut risque qui doivent être traités dans l'intérêt public. La réserve est établie pour compenser les coûts qui dépassent sensiblement les coûts annuels globaux budgétisés des cas liés à la discipline.

La politique du CABAMC est de maintenir le montant global du fonds de réserve de réglementation professionnelle, la pratique non autorisée et les litiges, à un montant cible qui représente les coûts estimés pour plusieurs affaires importantes qui comprend des coûts tels que les frais juridiques, les frais d'audience et d'enquête, la rémunération des comités et des sous-comités, les frais de traduction, etc. Actuellement, cette estimation cible est de 2 000 000 \$ (750 000 \$ en 2024). Le CABAMC budgétise les coûts des affaires liées à la discipline chaque année.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les instruments financiers du CABAMC sont évalués à leur juste valeur au moment de leur émission ou de leur acquisition. Pour les instruments financiers ultérieurement évalués au coût ou au coût amorti, la juste valeur est ajustée pour tenir compte des frais de financement et des coûts de transaction connexes. Les coûts de transaction et les frais de financement relatifs aux instruments financiers évalués ultérieurement à leur juste valeur sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les instruments financiers comprennent la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, le CABAMC évalue ses actifs et passifs financiers à la juste valeur ou au coût amorti (moins la dépréciation dans le cas des actifs financiers). Les instruments financiers évalués au coût amorti sont la trésorerie et équivalents de trésorerie, les créditeurs et charges à payer. Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur.

Pour les actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti, le CABAMC procède à des évaluations régulières pour vérifier s'il existe un indice de dépréciation. Si tel est le cas, et si le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier est jugé avoir subi un changement défavorable important, le CABAMC inscrit une perte de valeur dans l'état des résultats. Les reprises de pertes de valeur comptabilisées antérieurement sont constatées dans les résultats de l'exercice où la reprise a lieu.

La direction est d'avis que ses instruments financiers n'exposent pas le CABAMC à des risques importants liés aux taux d'intérêts, aux devises ou au crédit. Le principal risque lié aux instruments financiers du CABAMC est le suivant :

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

Notes complémentaires

31 décembre 2025

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le CABAMC ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations dans les délais ou à un coût raisonnable. Le CABAMC gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement. Il établit des prévisions budgétaires et de trésorerie pour s'assurer qu'il dispose de fonds suffisants pour honorer ses obligations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les dépôts auprès d'institutions financières. Sont également inclus les certificats de placement garanti rachetables à court terme.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux charges. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimée d'un actif sont inscrites à l'actif. Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du CABAMC de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode et le taux suivants :

Matériel informatique	30 %	amortissement dégressif
-----------------------	------	-------------------------

Produits

Le CABAMC applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsque reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les droits de permis sont comptabilisés en tant que produits durant la période des permis qui est l'année civile.

Les droits d'examen sont comptabilisés à titre de produits pendant la période au cours de laquelle les examens ont lieu.

Les frais de demandes sont comptabilisés à titre de produits pendant la période au cours de laquelle la demande est reçue.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur une base de comptabilité d'exercice.

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux NCOSBL, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs à la date de clôture ainsi que sur les montants des produits et des charges présentés pour l'exercice. Par nature, ces estimations comportent une incertitude d'évaluation et tout changement qui leur est apporté au cours des périodes futures pourrait avoir un impact important sur les états financiers. Parmi les éléments faisant l'objet d'estimations importantes de la part de la direction figure la durée d'utilité des immobilisations corporelles.

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

Notes complémentaires

31 décembre 2025

3. Immobilisations corporelles

			<u>2025</u>	<u>2024</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	<u>Valeur comptable nette</u>
Matériel informatique	13 405 \$	5 356 \$	8 049 \$	9 282 \$

4. Facilité de crédit

Le CABAMC a une facilité à vue renouvelable autorisée d'un montant de 500 000 \$ (500 000 \$ en 2024) auprès de la Banque Royale du Canada, qui porte intérêt au taux préférentiel majoré de 2,5 % par année. Les intérêts sont payables mensuellement à terme échu, le même jour chaque mois, selon les conditions établies par la banque. En 2023, le CABAMC n'avait tiré aucun montant (néant en 2024) sur cette facilité et au 31 décembre 2025, l'encours était de néant (néant en 2024).

Toutes les obligations du CABAMC, y compris les emprunts, sont garanties par :

- i. une convention de sûreté générale constituant une sûreté de premier rang sur tous les biens personnels de l'emprunteur;

5. Crédoeurs et charges à payer

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Comptes créditeurs	56 025 \$	85 517 \$
Charges à payer	23 980	24 075
Carte de crédit à payer	4 389	6 275
Rémunération du comité à payer	54 865	50 000
Passif de la paie	11 510	7 988
Dépôts liés à la candidature des agents	-	1 156
	<u>150 770 \$</u>	<u>175 011 \$</u>

6. Éventualités

Le CABAMC peut être partie à une réclamation en tant que demanderesse ou défenderesse. La direction estime que le CABAMC dispose de défenses valables et d'une assurance responsabilité contre toutes les actions en cours contre lui. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers au titre des pertes pouvant découler d'un litige. Toute perte éventuelle sera imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel cette perte sera déterminée.